

Puteaux le 12 novembre 2008

SOUTIEN AUX PME

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Voici quelques informations utiles sur les médiateurs mis en place en ce début de mois par le gouvernement :

Le dispositif de médiation du crédit sera opérationnel à partir du 14 novembre 2008

Christine Lagarde a présenté le 7 novembre 2008 le dispositif de médiation du crédit entre banques et entreprises qui devrait être opérationnel à compter de vendredi.

Le médiateur national du crédit, René Ricol, regardera de très près les banques qui « ne joueraient pas le jeu ».
Il pourra être relayé par des correspondants départementaux.

Pour saisir le médiateur :

http://www.bercy.gouv.fr/directions_services/mediateur/entreprises.php

Il suffit de télécharger le dossier depuis le site Internet, ou de le demander à la CCI ou à la Préfecture, puis le déposer en ligne ou le poster avec une lettre de saisie.

Ensuite, la banque de l'entreprise demanderesse a 3 ou 5 jours pour revoir sa position ou motiver sa décision.
En accord avec le demandeur, le délai peut être porté à 10 jours si des solutions peuvent être envisagées comme par exemple une co-intervention banque/Oséo.

Si les solutions proposées ne conviennent pas, l'entreprise peut demander la révision de son dossier et des solutions alternatives seront proposées.

Site internet mis à disposition :

<http://www.mediationducredit.fr/>

(à compter du 14 nov. 08), un formulaire est téléchargeable et permet de **déposer « en ligne » son dossier auprès du médiateur du crédit.**



*LETTRE INFO
CGPME
« Soutien aux
PME »
novembre 2008*

Les entreprises sans accès à Internet pourront s'adresser aux réseaux cités ou à défaut au médiateur du crédit par courrier :

Médiateur du crédit

Télédoc 212 - 139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Une autre mesure a été mise en place :

la désignation de "parrains PME" au sein des DRIRE. Ils sont chargés d'apporter des réponses aux attentes des PME notamment pour les aider à anticiper leurs difficultés.

Ils doivent également aider à orienter les PME vers des intervenants « experts ».

Cf. lien ci-dessous.

Cordialement,

Le Président de la CGPME
Jean-François ROUBAUD

Rappel des liens utiles

Pour le dossier de presse ministériel :

http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/081107_dp_financement_eco.pdf

Sources :

<http://www.minefe.gouv.fr>

<http://www.entreprises.gouv.fr>

http://www.pme.gouv.fr/plan_soutien.pdf

lien, liste des parrains PME en DRIRE :

http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/081008_pme/parrains_drire.pdf



*LETTRE INFO
CGPME
« Soutien aux
PME »
novembre 2008*